

lacrosse est notre sport national. Je ne discuterai pas la chose. Tous nous reconnaissons que le Canada s'est fait une belle réputation au hockey. De fait, les joueurs de hockey sont l'une de nos principales exportations vers les États-Unis.

La méthode de formation de l'équipe nationale de hockey a bénéficié des subventions accordées en vertu du programme de santé physique. Il y avait là un progrès par rapport à l'ancienne méthode, mais l'ACHA a reconnu qu'elle n'était toujours pas satisfaisante. Ses membres ont exigé l'établissement d'un système permanent plus efficace, visant à former une équipe canadienne hors pair pour les compétitions internationales. Ils ont recommandé, par exemple, la formation d'une société canadienne de hockey à laquelle participeraient d'honorables citoyens intéressés à encourager les compétitions nationales de hockey et qui prévoiraient des possibilités d'assistance de la part des particuliers qui font partie de la ligue amateur de hockey du Canada. Malheureusement, on n'a fait aucun progrès dans ce sens, surtout parce que ce projet exige certaines mesures législatives de la part du gouvernement.

Cependant, cette année, nous avons bien deux équipes nationales de hockey qui se préparent au hockey international, l'une dans l'Est et l'autre dans l'Ouest. Pour le moment, l'une des équipes participe à d'importantes compétitions internationales. Malheureusement, à cause du retard apporté à l'envoi de la subvention habituelle émanant du Fonds de santé physique, l'ACHA en assure le financement sur la base des prêts bancaires. Je suis sûr que tous les députés et tous les Canadiens pensent que cela constitue un obstacle supplémentaire et inutile à la participation du Canada aux compétitions internationales de hockey. J'espère que le ministre, dans sa réponse de ce soir, informera la Chambre et les Canadiens en général que ces subventions seront envoyées. Je connais pas la raison du retard. Je suis sûr que les fonds sont disponibles. Nous admettons tous, certainement, que nous devons améliorer encore davantage les méthodes d'organisation et les équipes d'amateurs Canadiens.

J'espère que le gouvernement va pouvoir aider l'ACHA, par une mesure législative, à atteindre le but qu'elle s'est fixée il y a deux ou trois ans, soit la création d'une société canadienne de hockey. Mais jusqu'à cet heureux événement, nous devons, à mon avis, faire l'impossible pour soutenir le moral de nos jeunes Canadiens, en nous assurant au moins que leur Association recevra la subven-

tion habituelle le plus tôt possible et en leur fournissant au moins ce secours financier.

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je suis entièrement d'accord avec les remarques du député au sujet du moral de l'équipe nationale du Canada. Cela me donne l'occasion de signaler que quelles que soient les mesures prises par le gouvernement, elles ne doivent laisser croire en aucune façon que nous n'accordons pas un appui sans réserve à notre équipe nationale. Il serait vraiment peu sensé de notre part de ne pas reconnaître le prodigieux effort que font ces garçons, sans parler souvent d'énormes sacrifices, pour le renom du Canada. Nous leur donnons de tout cœur notre appui et ils peuvent en tout cas être assurés du mien.

Si cet appui n'est pas conforme à l'idée que s'en fait le député, c'est son affaire. Pour moi, les mesures que prend en ce moment le gouvernement serviront, en fin de compte, les intérêts de notre équipe, tant cette année que l'an prochain.

Nous n'avons réellement à nous justifier d'aucun retard. Le fait à la base est la lettre que m'a écrite il y a quelques semaines l'ACHA pour demander de l'argent. Cette lettre est arrivée quelques jours avant la réunion de cette association à Winnipeg. Je venais alors de recevoir le deuxième rapport de l'un des comités du Conseil consultatif national sur la santé et le sport amateur qui était en train d'étudier toute la question du hockey. Il s'agissait d'un rapport du président et des membres de ce comité qui, sous certains rapports, ne ménageait pas ses critiques à l'égard de l'association et à l'égard de ses relations avec les professionnels.

L'un des membres de l'opposition officielle qui avait étudié le rapport m'a demandé si je le voyais d'un bon œil. En fait, il renfermait certaines choses dignes d'attention. J'ai donc jugé raisonnable d'informer l'ACHA qu'ayant reçu ce second rapport quelques jours seulement avant sa lettre, il me fallait prendre le temps de l'examiner.

La fin de semaine suivante, soit après le délai que l'Association m'avait fixé dans sa lettre pour prendre une décision, mon propre conseil sur le sport amateur et la santé se réunissait pour étudier la question. Vu que cet organisme a été créé par un statut pour conseiller le ministre dans ce domaine, j'ai pensé qu'il était très logique de ma part de rencontrer d'abord le conseil pour discuter la demande avant de répondre à l'ACHA.

[L'hon. M. Dinsdale.]